

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

RÉUNION RÉGULIÈRE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Réunion régulière du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le lundi 28 juin 2021 à 18 h 30 de façon virtuelle via la plateforme Microsoft Teams à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Nancy Falardeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sylvain Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du personnel			
	Mélanie Buteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Simon Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jean-Sébastien Gagnon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nathalie Lapointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la communauté			
	Émilie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Richard Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Antoine Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Annie Simard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Membres gestionnaires			
	Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Invité			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux administrateurs et s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous ont reçu leur dossier. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

CA : 049-21

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2021

CA : 050-21

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sébastien Garneau et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 18 mai 2021 tel quel.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Suivis à la séance ordinaire du 18 mai 2021

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente, madame Lucie Maltais, invite monsieur Jérôme Tremblay, enseignant à l'école secondaire du Plateau et père d'une élève de l'école Félix-Antoine-Savard, à soumettre sa question.

Monsieur Tremblay suggère que si on réussit à augmenter l'achalandage pour les installations sportives de la future école Félix-Antoine-Savard en s'associant à la Ville de La Malbaie ou au Centre d'études collégiales de Charlevoix, on pourrait justifier l'ajout d'un gymnase auprès du ministère de l'Éducation (MEQ). Il veut aussi savoir si le Conseil d'administration est disposé à former un partenariat avec d'autres organisations afin de financer un deuxième gymnase à l'école Félix-Antoine-Savard.

À l'invitation de la présidente, madame Martine Vallée, directrice générale, explique que le fait d'augmenter l'achalandage ne répondra pas aux critères du MEQ pour justifier l'ajout d'un gymnase. Elle propose une rencontre au mois d'août prochain pour regarder les options possibles au niveau administratif.

La présidente donne la parole à madame Bénédicte Fournier qui représente un groupe de parents intéressés par le projet d'école alternative sur le territoire de Charlevoix. Madame Fournier veut connaître les prochaines étapes du processus de réflexion quant à la faisabilité du projet et demande si un échéancier a été établi.

La présidente, madame Lucie Maltais, explique que les travaux relativement à ce projet reprendront à la rentrée. Les membres du conseil d'administration souhaitent continuer d'approfondir leur réflexion et leur examen des différents éléments à considérer avant de prendre une décision.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD

CONSIDÉRANT la nécessité de s'adjoindre les services d'une firme de professionnels pour des laboratoires de surveillance pour la réalisation du mandat de surveillance de la construction de la nouvelle école Félix-Antoine-Savard;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix a procédé à un appel d'offres public qualitatif;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues, dont les résultats apparaissent au tableau ci-dessous, ont été analysées selon les critères préétablis et acceptés par le comité de sélection :

Soumissionnaires	Adresses	Rang
SNC-LAVALIN GEM Québec Inc.,	6155, rue des Tournelles, Québec, (Québec), G2J 1P7	1

CONSIDÉRANT la réception d'une seule offre de services;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation du dirigeant est nécessaire en vertu de l'article 46 al 2 du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* lorsqu'un seul soumissionnaire conforme a déposé une soumission dans le cadre d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que les honoraires seront payés selon le décret sur le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 139 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* du Centre de services scolaire de Charlevoix, le conseil d'administration doit autoriser tout contrat de service professionnel d'un montant égal ou supérieur au seuil applicable pour l'appel d'offres public fixé à 105 700 \$;

IL EST PROPOSÉ de :

- **ACCEPTER** la recommandation du comité de sélection à l'effet de qualifier la firme ayant obtenu la note de passage supérieure à 70%;
- **AUTORISER** l'octroi du contrat à la firme SNC Lavalin Gem Québec Inc., sise au 6155, rue des Tournelles à Québec, (Québec), G2J 1P7 pour effectuer la surveillance laboratoire dans le cadre du projet de reconstruction de l'école Félix-Antoine-Savard;
- **AUTORISER** le coordonnateur des ressources matérielles à signer le contrat à cet effet.

CA : 051-21

RÉSOLUTION EN BLOC

CONSIDÉRANT le dépôt des résolutions suivantes :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

6	a	Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la surveillance et le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de construction de l'école Félix-Antoine-Savard à l'entreprise SNC-Lavalin GEM Québec inc
---	---	--

CONSIDÉRANT que les administrateurs ont reçu la documentation au préalable aux fins de consultation;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** la résolution telle que présentée.

CA : 052-21**PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN 2021-2022**

CONSIDÉRANT la démarche de consultation effectuée auprès du syndicat du personnel de soutien.

CONSIDÉRANT la recommandation d'adoption du Comité de répartition des ressources.

CONSIDÉRANT que le processus du cadre budgétaire et de la détermination du budget 2021-2022 se poursuit jusqu'à leur adoption lors de la séance du conseil d'administration.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ADOPTER** le plan d'effectifs du personnel de soutien 2021-2022 tel que déposé.

CA : 053-21**PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2021-2022**

CONSIDÉRANT la démarche de consultation effectuée auprès du syndicat du professionnel.

CONSIDÉRANT la recommandation d'adoption du Comité de répartition des ressources.

CONSIDÉRANT que le processus du cadre budgétaire et de la détermination du budget 2021-2022 se poursuit jusqu'à leur adoption lors de la séance du conseil d'administration.

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ADOPTER** le plan d'effectifs du personnel professionnel 2021-2022 tel que déposé.

CA : 054-21**ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 MODIFIÉ**

CONSIDÉRANT l'obligation créée au centre de services scolaire par l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'établir un calendrier scolaire des écoles ;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation effectuée auprès des instances concernées;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT les changements apportés au Régime pédagogique;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et du directeur des services éducatifs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Fortin et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ADOPTER** le calendrier scolaire 2021-2022 modifié tel que déposé.

CA : 055-21

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 DE LA COHORTE DE SOUDAGE-MONTAGE

CONSIDÉRANT l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'administration doit adopter les calendriers scolaires de la formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT la version proposée pour adoption ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances prévues;

CONSIDÉRANT la résolution CÉ-FP-20-21-35 du conseil d'établissement de la formation professionnelle recommandant au conseil d'administration l'adoption de cette version de calendrier;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lapointe et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ADOPTER** le calendrier scolaire 2021-2022 de la cohorte de Soudage-Montage.

CA : 056-21

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTRE POUR L'ADOPTION D'UN BUDGET DÉFICITAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a reconnu que la situation financière précaire du Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSDC) découle d'un financement inadéquat et non pas d'une gouvernance ou d'une administration déficiente;

CONSIDÉRANT que cette problématique d'équité dans le financement a été reconnu par le Vérificateur général du Québec dans son rapport sur le financement des commissions scolaires de novembre 2017;

CONSIDÉRANT que des travaux sont en cours au MEQ pour réviser certains aspects du modèle de financement des centres de services scolaires et régler la situation d'iniquité du modèle actuel;

CONSIDÉRANT que depuis l'année 2016-2017, le CSSDC obtient annuellement une autorisation ministérielle pour l'adoption d'un budget déficitaire et ce, sans obligation de dépôt d'un plan de redressement;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT le ministre de l'Éducation peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le CSSDC à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus ;

CONSIDÉRANT que le CSSDC prévoit adopter un budget pour l'exercice 2021-2022 dont les dépenses excèdent les revenus de 607 334 \$;

CONSIDÉRANT que le CSSDC ne dispose d'aucun surplus disponible pour appropriation;

CONSIDÉRANT la présentation du budget au Comité de répartition des ressources le 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT la présentation du budget au Comité de vérification le 22 juin 2021 et au Conseil d'administration le 28 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement qu'une demande soit déposée au MEQ afin d'autoriser le CSSDC à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice de 607 334 \$ pour l'année scolaire 2021-2022 et qu'une copie de la présente soit envoyée à la députée de Charlevoix-Côté-de-Beaupré, madame Émilie Foster.

CA : 057-21**ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3)*, le Centre de services scolaire de Charlevoix doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 607 334 \$;

CONSIDÉRANT que ce budget est établi sur la base des règles budgétaires et des paramètres de financement pour fins de consultation et que le Conseil du Trésor n'a toujours pas donné son approbation ;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation au ministre pour l'adoption d'un budget déficitaire sera déposée ;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 3 526 121 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 42 191 865 \$;
- Un nombre de 20 226 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Le taux de 0,10540 \$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT la présentation du budget au comité de parents;

CONSIDÉRANT le dépôt du cadre budgétaire interne, des objectifs, principes et critères de répartition et du budget au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Sébastien Gagnon et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ADOPTER** le cadre budgétaire interne 2021-2022 et les objectifs, principes et critères de répartition 2021-2024 tels que déposés;
- **ADOPTER** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 56 847 430 \$ et des dépenses de 57 454 464 \$ pour un résultat financier déficitaire de 607 334 \$ sous réserve de l'obtention de l'autorisation du ministre pour l'adoption d'un budget déficitaire et de l'approbation des règles budgétaires par le Conseil du Trésor;
- **TRANSMETTRE** copie de ce budget au ministre de l'Éducation.

CA : 058-21

POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT la mise en place de la nouvelle gouvernance le 15 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 1027-2020 publié le 7 octobre 2020 concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administrations des centres de services scolaires ;

CONSIDÉRANT la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents* du Conseil du trésor en date du 2021-04-01 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la *Politique sur les frais de déplacements, de repas, de séjour et de représentation* pour tenir compte de ces encadrements ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.2.5 de cette politique, le taux au kilomètre admissible à un remboursement est révisé au premier juillet de chaque année ;

CONSIDÉRANT que le taux applicable est celui du Conseil du Trésor publié dans sa *Directive du Conseil du trésor sur les frais*

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents émis le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT que ce taux prend en compte la variation du prix de l'essence et les autres coûts d'utilisation d'une automobile;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Sébastien Gagnon et **RÉSOLU** unanimement de :

- **MODIFIER** le taux de remboursement du kilomètre à 0,49 \$ pour les 300 premiers kilomètres et à 0,39 \$ pour chaque kilomètre supplémentaire aux articles 3.2.5 et 3.2.10;
- **ACCEPTER** les modifications proposées aux articles concernés par les changements législatifs.

CA : 059-21

ACQUISITION DE TERRAINS À TITRE GRATUIT AUPRÈS DE VILLE DE LA MALBAIE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE FÉLIX-ANTOINE-SAVARD

CONSIDÉRANT la résolution CA :029-21 concernant l'intention d'acquisition de terrains auprès de Ville La Malbaie dans le cadre du projet de reconstruction de l'école Félix-Antoine-Savard;

CONSIDÉRANT que le découpage des lots fait en sorte qu'un escalier menant à la rue St-Étienne et trois cases de stationnement appartenant à la ville la Malbaie se trouvent sur le futur terrain de l'école FAS et qu'il est souhaitable que ces éléments demeurent sous la seule et unique responsabilité de Ville La Malbaie;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction doivent débiter à l'automne;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique, une autorisation ministérielle est requise pour toute acquisition d'immeuble;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Antoine Laflamme et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ACQUÉRIR** les lots 6 374 235, 6 374 237 et 6 374 239 à titre gratuit auprès de Ville La Malbaie et ce, sous réserve de l'autorisation du ministre de l'Éducation;
- **ASSUMER** les frais associés à cette transaction d'achat notamment mais sans s'y limiter les frais de notariat et d'arpentage;
- **DÉLÉGUER** madame Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

l'information, pour signer l'acte de vente donnant plein effet à la présente résolution;

- **DÉLÉGUER** madame Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information, pour signer tout autre document requis pour et au nom du Centre de services scolaire de Charlevoix donnant plein effet à la présente résolution.

CA : 060-21

MOTION DE REMERCIEMENTS : PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Lajoie a occupé la fonction de protecteur de l'élève depuis 2010;

CONSIDÉRANT son engagement et son implication à veiller aux intérêts des élèves du Centre de services scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que le bien-être des élèves est demeuré au centre de chacune de ses interventions;

CONSIDÉRANT la grande qualité de son analyse et de sa promptitude dans les suivis de dossiers au cours de son mandat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ADOPTER** une motion de remerciements à l'attention de monsieur Jean Lajoie pour souligner sa contribution exceptionnelle;
- **TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à monsieur Lajoie.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune autre question.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra le 1^{er} septembre 2021. Suivant les mesures sanitaires en vigueur, le lieu de rencontre, soit en présentiel ou en ligne, sera confirmé dans l'avis de convocation.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CA : 061-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Simon Fortin et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée, les points à l'ordre du jour ayant été tous traités.

Lucie Maltais, présidente

Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim